**Règlement de participation**

 **Vide-Grenier AS DIMEJMB**

**1er juin de 7h30 à 18h**

 **L'intégralité des profits sera versée à l'Association Sportive DIME JLB pour l'achat d'une table interactive et numérique.** Cet instrument à la fois pédagogique, ludique et interactif vise à apporter une touche de magie au quotidien des enfants en situation de polyhandicap.

À partir de 17h, un concert gratuit débutera.

**Emplacement :** Les emplacements seront attribués par les organisateurs le jour de l'événement. **Les exposants ne peuvent pas choisir leur emplacement.**

**Inscription :**

1. Les inscriptions sont ouvertes à toute personne physique majeure.
2. Chaque exposant doit compléter le formulaire d'inscription, disponible sur demande par mail à **evenementjlb@gmail.com**, via le **flash code ci-dessus**, ou par le lien **Hello Asso https://www.helloasso.com/associations/association-sportive-dime-jlb/paiements/vide-grenier-1-06-24**

 Aucun règlement ne sera accepté le jour de l'événement, toute inscription non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte.

1. Les frais d'inscription s'élèvent à **3€ par mètre linéaire**. Un café de bienvenue vous sera offert.
2. Veuillez fournir une copie de votre carte d'identité lors de votre inscription ou le jour de l'événement
3. Les exposants désireux de renforcer leur engagement envers ce projet ont la possibilité de contribuer **en offrant un article à vendre de leur choix au stand dédié au "Projet Magique".**

Cette initiative vise à collecter des fonds supplémentaires pour ce projet.

**Installation :**

1. L'accueil des exposants débutera à partir de 6h et se poursuivra jusqu'à 7h30 le jour de l'événement. Après cette période, l'accès sera exclusivement réservé aux visiteurs.

**Responsabilités des exposants :**

1. Chaque exposant est responsable de la sécurité de ses biens et de son stand.
2. Les exposants doivent respecter l'espace attribué et ne pas empiéter sur le stand voisin.
3. Il est de la responsabilité de chaque exposant de collecter et de gérer ses propres recettes.

**Nettoyage :**

1. Les exposants sont tenus de laisser leur emplacement propre à la fin de l'événement.
2. Tout déchet doit être placé dans les poubelles fournies par les organisateurs.

**Conditions météorologiques :**. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation due aux conditions météorologiques.

**Non-respect du règlement :** Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription à tout exposant ne respectant pas les conditions énoncées dans ce règlement.

En participant à cet événement, chaque exposant accepte les termes et conditions énoncés dans ce règlement.

Fait à , le Signature :